

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAKTORIUS, maison joignant; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 juillet. — M. Canning ne ressent plus aucune douleur de son dernier accès de goutte, mais il éprouve encore une grande faiblesse, il doit aller passer quelques jours chez lord Liverpool, à Coombe Wood, pour changer d'air.

— La première assemblée de la nouvelle association catholique a été tenue à Dublin, le 15 de ce mois.

— Le nombre de chevaux morts par suite de la chaleur excessive a été plus grand que jamais. Sur la route de Londres à Birmingham, il n'y a presque pas de maître de poste ou d'entrepreneur de diligences, qui n'en ait perdu jusqu'à quatre et cinq.

— M. de Humboldt avait adressé au général Guadeloupe Victoria, président de la république mexicaine, une lettre par laquelle il le priait de lui accorder comme une faveur signalée et une preuve de l'estime qu'il lui avait fait témoigner par le ministre des affaires étrangères, la commutation de la peine de mort qu'avait encourue le colonel Carlos Benesky, compagnon d'Iturbide dans sa folle et funeste tentative pour remonter sur le trône qu'il avait perdu. Cette démarche généreuse aurait sans doute eu le succès que M. Humboldt s'en promettait, si le gouvernement mexicain n'eût devancé les vœux de ce savant en se bornant à bannir du Mexique le colonel Benesky.

— Les mouvemens de Montevideo ont vivement alarmé le gouvernement brésilien; et déjà les nouvelles arrivées de Rio-Janéiro paraissent bien plus sérieuses qu'on n'avait voulu le croire. L'intelligence des insurgés avec le gouvernement de Buénos-Ayres n'est pas douteuse.

Le général Lecor (baron de Laguna) a environ mille hommes d'infanterie et quatre cents de cavalerie dans la place de Montevideo; mais il faut probablement en défalquer un détachement pris par les Buénos-Ayriens. Le peuple de campagne se déclare pour Fructuose, et les anciens officiers d'Artigas l'ont joint.

Les moyens militaires de S. M. l'empereur du Brésil sont très-bornés. Il ne se fie guère aux troupes brésiliennes, travaillées par le parti républicain; il accorde toute sa confiance à deux ou trois bataillons d'Allemands; mais ceux-ci sont très-peu contents d'être envoyés faire une campagne périlleuse à Montevideo, au lieu de faire le service de parade auprès de la cour. On craint qu'ils ne passent aux Buénos-Ayriens, qui ont plus d'argent que l'empereur. Il y avait eu 900 Allemands d'embarqués à Rio-Janéiro, mais leur départ a été suspendu.

— On a reçu hier, par la voie des Etats-Unis, des nouvelles importantes de Haïti qui sont parfaitement d'accord avec ce que nous avons déjà dit, sur la reprise des négociations pour la reconnaissance de l'indépendance de cette île. Le président Boyer a décidé qu'aucun agent politique ne se rendrait en France pour traiter de l'indépendance de Saint-Domingue, à moins qu'on ne soit assuré qu'il y sera traité d'une manière convenable, et que la mission obtiendra du succès. L'invitation et l'assurance d'une réception convenable doivent venir du gouvernement français. Une communication officielle à cet effet a été transmise à Paris.

(Globe and Traveller.)

Le même journal répète ce qu'on a annoncé depuis long-temps que le congrès d'Haïti a augmenté les droits sur les marchandises anglaises.

— Les journaux de New-York contiennent une pièce qui semble faire présager des événemens fort importants dans l'avenir. C'est le rapport qui a été fait dans la chambre des représentans de l'état de Georgie, sur une communication du gouverneur de cet état, qui se plaint d'une intervention inconcevable de la part du gouvernement des Etats-Unis dans les affaires domestiques de la Georgie. Le rapporteur, M. Lemplin, a présenté deux résolutions portant: que la chambre adhère aux sentimens exprimés à ce sujet par le gouverneur; qu'ayant épuisé tous les argumens, il faut s'en remettre aux armes, et qu'à l'appui de cette détermination, les membres engagent leur vie, leur fortune et leur honneur.

Ensuite qu'une copie de ces résolutions soit transmise au pouvoir exécutif de chaque état de l'Union, avec invitation de la soumettre aux législatures respectives, et qu'une pareille copie soit expédiée à chacun des sénateurs et représentans de la Georgie, au congrès, pour l'information des premiers, et pour prier ceux-ci de coopérer à toutes les mesures nationales tendantes à contrarier l'objet y indiqué.

* The Courier fait quelques réflexions sur ce rapport. Il y voit les Etats-Unis menacés de la dissolution de leur gouvernement fédéral. Des hommes d'état, dit-il, des deux côtés de l'Atlantique, ne se sont jamais dissimulé l'impossibilité que les Etats-Unis de l'Amérique pussent continuer à garder la forme actuelle de leur gouvernement, forme bien adaptée aux besoins d'un état naissant, mais qui ne lui convient plus quand il est parvenu à sa maturité. Il pense que le gouvernement fédéral doit tomber à proportion que la richesse et la population de la république augmentent, que les connaissances font des progrès et que les partis politiques acquièrent de la force.

— Nous avons reçu les papiers américains qui vont jusqu'au 22 juin: Ceux de Boston rendent compte d'une cérémonie qui a eu lieu à Bunkers-Hill, le 17 juin, jour anniversaire de la bataille qui y a été livrée en 1775. La première pierre du monument qui doit être érigé en mémoire de cette action, a été posée avec solennité.

Le cortège qui s'y est rendu à cet effet, le 17 juin, se composait d'un détachement militaire, suivi par ceux qui avaient assisté à cette bataille (au nombre d'environ 40), chacun portant sur la poitrine une médaille avec

l'inscription *Bunkers-Hill, le 17 juin 1775*, et plusieurs d'eux portant les mêmes armes avec lesquelles ils avaient combattu dans cette journée.

Le général Lafayette, le gouverneur, le sénat et les représentans de l'état assistèrent à cette cérémonie. A leur arrivée à l'endroit du monument, on déposa dans le creux de la pierre, une boîte contenant des pièces de monnaie et une plaque d'argent, avec cette inscription: « Le 28 juin 1825 à la demande de l'association pour le monument de Bunkers-Hill, le vénérable Jean Abbot, grand-maître des francs-maçons de Massachusetts a, dans la présence du général Lafayette, posé cette première pierre d'un monument, en témoignage de la reconnaissance de la génération actuelle envers ses ayeux qui, le 17 juin 1775, ont combattu ici, pour la cause de leur patrie, et de ses libres institutions; dans la célèbre bataille de Bunkers-Hill et ont scellé de leur sang pour leur postérité les privilèges et le bonheur dont ce pays a joui depuis.

Après la cérémonie, les convives invités et les souscripteurs se sont rendus à Bunkers-Hill, où un grand repas de 4000 couverts, à 12 tables, les attendait. La santé du général Lafayette ayant été bue, il s'est levé et a dit: « Messieurs, je ne veux occuper votre tems que pour vous remercier, au nom de mes compagnons et frères d'armes, et en mon nom, des marques d'estime et d'affection je puis dire d'affection filiale, que vous nous avez témoignées à la célébration mémorable de ce jour anniversaire, et exprimer nos vœux ardens pour le maintien de cette liberté républicaine, de cette égalité, de ce gouvernement indépendant, de cette union bénie entre les états de la confédération, pour lesquels nous avons combattu et versé notre sang, et sur lesquels repose l'espoir du genre humain. Permettez-moi de proposer le toast suivant: Bunkers Hill et la sainte résistance à l'oppression qui a déjà affranchi l'hémisphère américain.....

Parmi les officiers qui avaient assisté à cette bataille, il y avait présens 7 capitaines, trois lieutenans et 2 enseignes; un d'eux est maintenant âgé de 95 ans, un autre de 85, et deux de 74.

— Une lettre de New-York annonce que le général Morales a été pris par un corsaire colombien. Il avait mis à la voile, il y a quelque tems, de Cadix pour la Havane.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 22 Juillet. — La gazette de Vienne publie la convention conclue à Milan le 28 juin dernier, entre l'empereur et le roi des Deux-Siciles, relativement à la durée du séjour d'un corps de troupes autrichiennes dans ce royaume.

Les articles de la convention portent en substance que l'armée auxiliaire autrichienne reste à la disposition du roi des Deux-Siciles jusqu'à la fin du mois de mars 1827; le nombre de ces troupes qui, suivant la convention du 31 août 1824, était de 33500 hommes, sera diminué jusqu'au minimum de 15 mille hommes et même de 12 mille dans le cas où la force numérique de troupes de S. M. S. permettrait cette réduction sans compromettre la sûreté du royaume.

— Les enquêtes faites à Koepenick, près de Berlin, par ordre du tribunal de l'inquisition politique de Mayence, et qui, depuis plusieurs années, avaient répandu tant d'alarme dans les familles, semblent enfin approcher de leur terme. On vient de recevoir à Darmstadt le rapport officiel du conseiller Schenk, qui, dans le tems, avait été envoyé à Koepenick pour présider aux interrogatoires des avocats Hoffmann et Rhil de Darmstadt, livrés par le gouvernement grand-ducal pour être confrontés avec leurs accusateurs. D'après ce que l'on connaît de ce rapport, il paraît que M. Schenk a annoncé que sa mission touchait à sa fin, et qu'il serait bientôt de retour à Darmstadt avec les deux prévenus, dont l'innocence aura été ainsi parfaitement constatée. Cette issue était bien prévue par tous ceux qui connaissaient MM. Hoffmann et Rhil.

Mais qui les dédommagera aujourd'hui, non-seulement des souffrances de leur longue détention, mais encore des pertes considérables qu'ils ont dû éprouver dans leur clientèle, au milieu des embarras personnels de cette procédure?

FRANCE.

Paris, le 23 juillet. — Il paraît positif qu'il n'y a jusqu'à ce jour que 6,364,545 fr. de rentes 5 p. 100 convertis en 3 p. 100. (Journal des Débats.)

— Le général espagnol Castellar dont les réclamations, comme nous l'avons annoncé dans notre journal du 12 courant, bien qu'accueillies avec intérêt par Mgr. le Dauphin ont été repoussées par nos ministres, a été plus heureux à Londres. Il a reçu l'assurance qu'une pension suffisante pour son entretien et celui de sa famille, lui serait accordée. Le général Castellar n'avait aux yeux des ministres anglais que les droits du malheur, il avait de plus aux yeux des ministres français des droits que lui donnaient des engagements solennellement garantis. Cependant sa demande a été accueillie à Londres et repoussée à Paris. Dira-t-on qu'il y a de l'aglomation à trouver que les ministres anglais comprennent mieux les devoirs de l'humanité et les moyens d'honorer leur nation?

— M. l'évêque de Fréjus forme en ce moment un établissement de missionnaires pour son diocèse. Une maison vient d'être achetée pour cet effet au Luc, et on va la mettre en état de recevoir les missionnaires.

— On assure que le nombre des personnes mortes des suites de morsures faites par des chiens hydrophobes s'élève jusqu'à onze; encore avant-hier au soir une personne a été mordue.

— Un incendie violent, vient de répandre la consternation à Beauvais, et dans toutes les communes qui l'environnent. Mercredi 20, à neuf heures du soir, le feu a éclaté dans une maison située au milieu du village de Tillé, voisin de Beauvais, et composé de 150 maisons à-peu-près. En un instant l'incendie favorisé par un vent violent, s'est propagé avec une telle rapidité, que 73 maisons ont été consumées; cent familles réduites à la misère présentent aujourd'hui un spectacle de désolation. Des souscriptions sont ouvertes pour venir au secours de ces malheureux.

— Quatre-vingt-deux familles de cultivateurs (316 individus), ont tout perdu dans l'incendie qui, le 28 juin dernier, a détruit les trois quarts de la commune de l'Abergement (Doubs); la mairie, le presbytère, l'église, ont été consumés avec les habitations et le mobilier de ces malheureux.

La perte est estimée plus de 380,000 fr.

— Une lettre de Cadix, du 5 juillet, dit que la veille dans l'après-midi, les frégates de la station française, l'Amazone et l'Amphirite, la corvette la Balserode, le brick le Saumon et une goëlette avaient mis à la voile tout à coup, et lorsqu'on s'y attendait le moins. Maintenant, dit la lettre, la croisière française, devant Cadix, ne se compose plus que de deux goëlettes et d'une flûte.

— La diligence de Bruxelles correspondant avec une des entreprises particulières de Paris, a versé, le 27 mai dernier, deux fois dans le même voyage.

La seconde chute de cette voiture n'a occasionné aucun accident; mais à la première chute, un sieur Daems, de Bruxelles, père de cinq enfans, a eu l'épaule droite démise, et s'est trouvé réduit dans l'état le plus déplorable. L'administration s'est empressée de venir au secours de cet infortuné; elle lui a envoyé un chirurgien, et lui a fourni gratuitement un logement pendant la durée de sa maladie, mais cette indemnité ne suffisant pas, le sieur Daems porta plainte devant les tribunaux.

Le conducteur, par l'imprudence duquel l'événement est arrivé, a été condamné par le tribunal correctionnel à quinze jours de prison et 30 fr. d'amende, et, sous la responsabilité de l'administration, à 1200 fr. de dommages et intérêts envers la partie plaignante. Une autre personne qui n'avait éprouvé que des meurtrissures légères, a obtenu une indemnité de 100 fr.

Cours de la bourse du 23 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 45 c.; 3 p. cent, 76 fr. 30 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 178; 16^e série. Act. de la banque, 2195 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 11 heures 103 fr. 55 c., à 3 heures 103 fr. 60 c. Trois pour cent 76 50.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Constantinople, le 25 juin. — On croit généralement ici que les revers qu'a éprouvés le capitain-pacha près de Capo d'Oro sont plus considérables qu'on ne l'avait dit d'abord. On mande même de Smyrne, que les Grecs se sont emparés d'une corvette de 24 canons. On équipe ici et l'on pourvoit de munitions une petite flotille, destinée à se rendre, sous l'escorte d'une frégate, dans le golfe de Lépante.

Le capitain-pacha est encore à la Sude.

Le manque de subsistances doit avoir forcé les Turcs de se retirer de Salone.

Ibrahim pacha s'avance dans l'intérieur de la Morée, et se trouve près de Calamata, tandis que Colocotroni doit s'être approché de Navarin.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 26 JUILLET.

L'incendie du Sart, dont nous avons parlé hier, paraît avoir été occasionné par l'imprudence d'un ouvrier charron qui battait le fer d'une roue à côté d'une meule de foin. On assure qu'une souscription en faveur des victimes de ce terrible événement va s'ouvrir à Verviers.

— Un événement malheureux a eu lieu le 21 de ce mois au hameau de Maizeroulle, commune de Mozet, province de Namur. La veuve d'un cultivateur entendant pendant la nuit aboyer son chien avec force, se leva et mit la tête à la fenêtre, croyant qu'il annonçait des voleurs. Son fils, qui couchait dans la même chambre, s'étant ensuite réveillé et ayant aperçu un individu à la fenêtre, crut que c'était un voleur, saisit son fusil et lâcha le coup sur sa mère, qui néanmoins ne reçut qu'une contusion à la hanche. La blessure n'est pas mortelle, mais on frémit quand on pense que c'est par un grand hasard que le jeune homme n'a point commis un parricide. (Le Belge.)

— M. Uriarte, chargé par le gouvernement d'Espagne de contracter un emprunt dans le royaume des Pays-Bas est toujours à Bruxelles. On nous écrit à ce sujet de cette dernière ville, dit le *Courrier Français*:

« M. Uriarte est toujours ici, multipliant les démarches pour parvenir à son emprunt. S'étant aperçu dès son arrivée qu'il n'avait pas de chances de succès dans ce pays où ces propositions étaient regardées comme inadmissibles, il se rendit à Londres, mais n'y ayant pas été plus heureux, il revint à Bruxelles, où il vient de recevoir de son gouvernement l'ordre d'attendre des propositions plus raisonnables qui lui seront incessamment transmises. »

— Il existe à Florence un perruquier tout-à-fait extraordinaire. Cet homme, en vous faisant la barbe, joue d'un luth suspendu à sa ceinture, déclame des morceaux de l'Arioste, et au besoin tire votre portrait. La barbe faite, il répand sur votre chevelure un baume délicieux et odoriférant qu'il fait venir de Turquie, et termine la séance en exécutant la *Torella* avec deux de ses jeunes garçons. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que pour moins de cinq sols, on peut jouir de ces agréments divers.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

Troisième liste de MM. les élèves de l'université.

MM. Jurion, 6 fr. De Wenks, 4 fr. Dewidit, 3 fr. Dubois, fils, 6 fr. De Heusch, 10 fr. 32 c. Maroussé, aîné, 5 fr. Edouard Piette, 5 fr. Laurent, 3 fr. Edouard Piette, 5 fr. Peltier, 3 fr. Rongé, 5 fr. Vanderstraeten, 5 fr. Maroussé, jeune, 3 fr.

4^e LISTE des habitans de la ville.

MM. Lonhienne d'Hensy, 100 fr. Pasquet, entrep. de dilig. 10 fr. M., prêtre, 5 fr. Deschamps, avocat, 20 fr. Fabry, conseiller, 24 fr. Fabry, fils, 5 fr. Prud'homme, prof. de grec, 15 fr. Une dame, 5 fr. Anonyme, 6 fr. 34 c. G. S. Lonhienne, 58 fr. Planchart, 6 fr. Y, 10 fr. Schmidt, appareteur, 10 fr. Laloux, bras-seur à Coronmeuse, 25 fr. Bovy, cultivateur, 10 fr. F. Dupont, à Herstal, 5 fr. C. Constant, négt., 25 fr. Nicolai, 5 fr. J. Do-flein, 10 fr. J. Lefebvre, 5 fr. 80 c. L. Billy, 5 fr. Thiry-Pirnay, 3 fr. Billy, 5 fr. J. F. Bassompierre, avocat, 10 fr. G. Bonsang, 5 fr. Quartz, 5 fr. V.-D.-S., 6 fr. 34 c. J. F. Chefneux, 10 fr. J. T. Pinet, 2 fr. Closon, négt., 5 fr. Rougeolle, négt., 3 fr. G. Deveux, négt., 4 fr. M^{me} V^e Barbière, 2 fr. 75. A. Bassom-pierre, 3 fr. Lagasse, 5 fr. M^{me} Philippe, 2 fr. 77 c. M^{me} Del-chef, 5 fr. M^{me} *** , 5 f. 80 c. Brassine, négt., 5 fr. Franki-net, doct. med., 5 fr. M^{me} veuve Lassaux, 15 fr. Stouls, ban-quier, 50 fr.

On lit dans la seconde édition du voyage de M. Mollien, dans la Colombie, un trait qui caractérise le libérateur de l'Amérique du sud, et qui mérite d'être rapporté. Il paraît, d'après cela, que l'imperturbable audace de Bolivar en présence d'un phénomène physique qui glace de terreur les habitans les plus accoutumés à son aspect, aurait été l'un des premiers causes du profond respect que ces peuples ont conçu pour l'homme étonnant qui les conduit toujours à la victoire et à la liberté.

A quelques lieues de Santa-Fé de Bogota, capitale de la république, il existe une chute d'eau célèbre, connue sous le nom de chute de *Tequendama*; M. Mollien n'en parle qu'avec une sorte de terreur; jamais, à l'entendre, il n'éprouva une impression plus vive que celle que lui causa l'aspect de cette cascade; il fut d'abord ébloui à un tel point qu'il ne pouvait se rendre compte du spectacle inattendu qui frappait ses regards; il était plongé dans une admiration muette en voyant les eaux du Bogota se précipiter en masse, comme une avalanche qui se détache de la cime du Chimborazo, à travers les rochers qu'elles ont brisés. Lui et ses compagnons de voyage se couchèrent à plat-ventre sur le mur du roc qui forme le côté du précipice au-dessus duquel ils étaient placés, pour mieux regarder sans éprouver d'étourdissement.

C'est cet abîme, au bord duquel on ose à peine s'approcher, qui fut témoin du trait d'audace que cite le voyageur:

« Il y a quelques années, dit-il, que Bolivar, en sautant de pierre en pierre, atteignit une des roches qui forment l'issue par où la rivière s'échappe, il s'y tint de bout et contempla sans effroi le gouffre au bord duquel il était, et où les eaux s'engloutissaient avec un fracas horrible, comme s'il eût voulu s'habituer à mesurer sans crainte l'abîme des révolutions et regardant ceux de la nature. Cette action hardie valut à Bolivar des succès que des batailles ne lui auraient peut-être pas procurés; elle frappa les peuples d'étonnement, et le plaça dans leur opinion bien au-dessus du vice-roi Samanon, son rival, qui, avant de fuir de Bogota, s'était donné le cruel plaisir de faire précipiter des taureaux dans la rivière, pour se repaître du spectacle affreux de leur chute, et voir leurs membres brisés ensanglantant les roches qui tapissent le bassin de Tequendama. »

P.M.

Dans notre numéro 175, nous avons donné quelques détails curieux sur les débordemens du *Rio de la Plata*. En voici quelques nouveaux que l'on nous a communiqués sur ces débordemens, ainsi que sur ceux du Parana et sur les peuplades sauvages répandues sur les bords de ce fleuve. Nous les tenons d'une personne qui a long-tems voyagé dans ces contrées.

Le fleuve connu sous le nom de la Plata, a son embouchure entre les caps Ste.-Marie et St.-Antoine, et là on lui donne 40 à 50 lieues de largeur. Il porte ce nom jusqu'à la jonction du Parana et de l'Uruguay à 15 lieues environ au-dessus de Buénos-Ayres; mais il n'a d'autres débordemens que ceux causés par les marées; encore faut-il que les marées soient aidées des vents du Sud, Sud-Est et Est, qui ne soufflent qu'à des époques indéterminées; chaque fois que ces deux causes se réunissent, ces débordemens n'ont lieu que sur la rive occidentale et jus-qu'à Baracas qui est à une demi lieue Sud de Buénos-Ayres, parce que jusqu'à ce village, qu'on peut regarder comme le port de Buénos-Ayres, le terrain est très-plat, mais ils n'ont jamais lieu sur la côte orientale dont les bords sont très-élevés et escarpés.

Le Parana a trois débordemens par année: le premier a lieu au printemps (sur la fin de septembre); le deuxième au mois de décembre (au solstice d'été); et le troisième, qu'on appelle la croissance de carême, a lieu dans le mois de mars; il est régulièrement le plus fort, et alors la rivière présente une largeur de deux à trois lieues, jusqu'au-dessous de Corrientes. Ces débordemens n'ont pas toujours une règle fixe: quelquefois les deux premiers sont plus forts que le dernier; quelquefois ils viennent un mois plus tôt, et d'autres fois un mois plus tard.

Les sauvages ne se retirent pas sur leurs caïots au moment du débordement, puisque les peuplades des Mocobis, des Abipons et des Guaycouroux qui habitent les bords du Parana, et qui ne peuvent guère mettre en campagne plus de 200 hommes, ne possèdent chacune que deux ou trois canots, encore les ont-elles dérobés dans leurs excursions; ce n'est pas que ces sauvages manquent de bois, mais ils sont trop paresseux pour en construire. Quand ils veulent passer la rivière pour attaquer les blancs, ils la traversent à la nage, après avoir chassé leurs chevaux devant eux. Les Guaycouroux sont presque éteints; ils étaient les plus braves de tous et les plus orgueilleux; ils se dépeuplent par esprit d'indépendance; les femmes se font avorter; lorsqu'on leur en demande la raison, elles répondent qu'elles aiment trop la liberté pour vouloir que leurs enfans soient soumis aux blancs. On a es-

sayé de civiliser ces nations, mais on n'a pu y réussir; on ne peut les engager à se fixer d'une manière stable dans quelque endroit, et à y construire des demeures. Cependant du tems des Espagnols on leur avait bâti trois villages: le premier, en remontant le Parana, était San-Xavier, ensuite San-Jeronimo et San-Pedro; mais en 1816, les missionnaires les ont abandonnés à eux-mêmes. Il y a encore une autre peuplade connue sous le nom de Payaguas; c'est la plus nombreuse, la moins brave, et celle qui avait le plus de relations avec les blancs; elle s'étend depuis Corrientes jusqu'au-dessus de l'Assomption. Ce peuple n'habite que le bord occidental du Paraguay; mais lorsqu'il est inondé, ce qui arrive en même tems qu'au Parana, ils se retirent sur les bords des petites rivières qui se jettent dans le Paraguay. Tous ces peuples habitent la partie du Chaco baiguée par le Parana et le Paraguay, en commençant une vingtaine de lieues au-dessus de Santa-Fé. Tous ces sauvages sont belliqueux; orgueilleux et pillards; ils détestent les blancs; ils sont de haute stature, bien faits et robustes; ils supportent facilement la faim. On ne connaît aucune peuplade sur les bords de la Plata.

R.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le nouvel ouvrage de jurisprudence, que fait paraître en France M. Dalloz, a réuni tous les suffrages: M. Walhen nous en avait promis depuis long-tems une contrefaçon qui ne le céderait en rien à l'édition française; différens avantages devaient même la rendre préférable. Les deux premiers cahiers de 1825, commencement de la continuation de ce grand et important ouvrage, viennent de sortir des presses de cet infatigable typographe; il n'est personne qui n'en convienne; sous le rapport typographique, M. Walhen ne mérite que des éloges; mais ce n'est point assez; après avoir lu en tête de la première livraison que chaque cahier contiendrait tous les arrêts recueillis par Sirey, Dalloz et les rédacteurs du journal du Palais, on voit avec regret qu'on s'est contenté de copier les deux premiers cahiers de Sirey, année 1825. L'éditeur aurait pu rechercher si les livraisons du recueil de Dalloz et du journal du Palais ne renfermaient point d'arrêts non contenus dans la collection de M. Sirey, et lorsque le même arrêt est rapporté dans différens recueils, il les aurait comparés pour choisir la rédaction de l'arrêté qui semblerait y avoir donné le plus de soins. Sous ce rapport M. Sirey n'obtiendrait pas toujours la préférence. Si, comme il semble le promettre, M. Walhen adoptait ce genre de compilation, il conviendrait alors d'indiquer par une initiale le recueil où l'on aurait puisé. On ne voit pas d'abord ce que signifie l'indication d'arrêts rendus antérieurement dans des espèces analogues ou identiques, indication qui se rencontre au bas des pages des deux cahiers de M. Walhen? Nous avons deviné qu'on y renvoie à la collection de Sirey; mais il fallait le dire, après la promesse qu'on avait faite de puiser dans Sirey, Dalloz et le journal du Palais.

La troisième partie contient les arrêts et décisions du royaume des Pays-Bas, mais elle ne paraît point assez complète pour que les souscripteurs ne se trouvent plus dans la nécessité d'acheter les recueils de Bruxelles et de Liège.

Ces observations nous sont inspirées par le désir de voir conduire à bonne fin, l'entreprise d'un ouvrage utile et à la portée de tout le monde par la modicité du prix.

Delbague

L'Académie royale de musique de Paris vient de recevoir à l'unanimité et par acclamation l'opéra d'*Alcinoüs*, de M. de Jouy, dont M. Zimmerman a fait la musique. C'est le début de ce jeune maître, que le conservatoire a déjà couronné comme pianiste et comme contrapuntiste.

M. Doche, ancien maître de chapelle de Contances et ensuite chef d'orchestre du Vaudeville de Paris, vient de mourir dans un âge peu avancé. Le nom de ce modeste et spirituel musicien est peu connu, et tout le monde cependant chante une foule d'airs charmans de sa composition. Les chants les plus gracieux et les airs les plus vifs et les plus gais de la *Clé du caveau* sont l'ouvrage de M. Doche.

M.

L'introduction en France de l'ouvrage de M. de Potter: *Vie de Scipion de Ricci*, vient d'être très sévèrement interdite.

L'ouvrage de Milton, qui a été découvert récemment, vient d'être publié à Londres. L'original, en langue latine, est accompagné d'une traduction anglaise, non moins élégante que fidèle, et dont on est redevable au révérend C. R. Sumner, bibliothécaire du roi d'Angleterre.

Les sociétaires du théâtre français ont décidé que mesdames Mars et Duchesnois jouiront encore cette année d'un congé de deux mois. L'année prochaine ces dames rentreront dans le droit commun des sociétaires. Talma, par une exception qu'un acte a consacrée, et que lui assure un dédit de cinquante mille fr., accepté par ses camarades, continuera d'obtenir l'ancienne fatiguité relativement aux congés.

Moutons tartares. — L'un des voyageurs contemporains que son courage, sa persévérance, son talent d'observation, et surtout l'utilité de ses découvertes, placent au rang le plus élevé, M. Moorcroft, a trouvé en 1822, en pénétrant dans la Tartarie par les possessions anglaises de l'Inde, une espèce de mouton dont la possession doit être enviée par l'Europe. C'est un animal domestique comme le chien, vivant dans la cour ou sous le toit de son maître, se nourrissant de tout et partout, s'engraissant des restes de la cuisine, et mangeant jusqu'aux os qu'on lui jette. Il est de petite taille; mais ces particularités, la bonté de sa chair, la finesse et le poids de sa toison le mettent de niveau avec les races supérieures. Il donne deux agneaux par an, et autant de tontes qui rapportent trois livres de laine. C'est probablement le *purick* ou mouton du Thibet, dont nous avons parlé, il y a déjà quelque tems, et qu'un autre anglais a importé en Europe.

M.

Accessibilité de l'océan polaire. — Quelques savans avaient avancé qu'il n'était pas impossible que les glaces qui défendent l'approche du pôle n'existent point avec continuité sous des latitudes plus élevées encore que celles où l'on était parvenu. Ce doute, qui parut un paradoxe, a été vérifié par le voyage de M. Wrangel, l'intrépide explorateur des côtes de la Sibirie. Parti du rivage de l'Asie, à 110 lieues du détroit de Behring, après avoir traversé en se dirigeant au nord, une vaste plaine de glace qui couvrait la mer sans aucune solution de continuité, il a vu s'ouvrir devant lui l'océan polaire, dont les flots n'étaient plus glacés.

ART DE LA GUERRE. — Redoutes et fusées des Birmans.

Nous avons parlé la semaine dernière d'un arsenal élevé par un savant voyageur polonais, à Breslaw, dans lequel il a réuni quantité d'armes et de machines de guerre à l'usage des sauvages de l'Amérique et qui offrent plus ou moins d'analogie avec les armes dont on s'est le plus long-tems servi en Europe. Il ne s'agit là au reste que d'inventions plus ou moins ingénieuses. On trouve mieux que cela dans l'Inde orientale; et la dernière guerre des anglais contre les Birmans a prouvé que ces peuples regardés par les Grecs et même par ceux qui avaient voyagé en Egypte, comme les aînés de la civilisation, ont conservé la tradition d'usages d'un état scientifique assez avancé et qui exige dans leur application l'emploi d'une raison exercée. Nous pensions, par exemple, qu'un système de redoutes échelonnées, se flanquant réciproquement, et dont les approches sont défendues par des trous de loups et des palissades, ne pouvait guère être conçu et exécuté que par les ingénieurs formés dans les écoles militaires de l'Europe; et voilà que l'armée anglaise, qui s'imaginait pénétrer au centre de l'empire des Birmans avec grande facilité, est arrêtée dans sa marche et ses succès par une multitude de redoutes habilement disposées, et dont il faut acheter la prise par de nombreux sacrifices. Personne n'a contesté au général Congreve la belle application qu'il a faite à l'art de la guerre de l'un des accessoires de nos fêtes et de nos spectacles, qu'il a si heureusement transformé en moyen d'extermination. On s'est extasié surtout sur les dimensions colossales qu'il avait osé donner à ses fusées. Mais voilà qu'un docteur Buchanan raconte qu'en remontant la rivière d'Ava, il a vu ces mêmes Birmans faire des artifices de pareille espèce, et qui, quoiqu'ils passassent pour n'avoir rien d'extraordinaire, étaient d'une grandeur vraiment prodigieuse. Le tube était un tronc d'arbre, creux, comme le corps d'une énorme pompe, et rempli de 900 livres pesant de composition inflammable. Il n'est que trop manifeste qu'après du feu d'artifice de ces barbares, les nôtres ne sont que des jeux d'enfants, et que pour reprendre à cet égard la supériorité qui appartient de droit aux peuples civilisés, nos fusées devraient égaler en dimension la fameuse colonne de la place Vendôme. Ajoutons que ces artifices prouvent assez que les connaissances dont nous venons de parler sont indigènes chez eux et repoussent la supposition que ce seraient des officiers russes qui leur auraient appris la tactique européenne.

V. M.

COMMERCE.

Voici un extrait du nouveau tarif des douanes françaises concernant les principaux objets que les provinces méridionales, du royaume des Pays-Bas fournissent habituellement à la France:

(Laines)	Droits par 100 kil.
Communes: brutes, valent 1 f. 20 c. au moins, et pour celles venant en droiture des Echelles du Levant ou de Barbarie, 1 f. 56 c. ou moins.	fr. 40
Lavées à froid, valant 2 f. 40 c. ou moins.	95
Idem à chaud, valant 3 f. 60 c. au moins.	110
Brutes, valant de 1 f. 21 c. à 2 f. 50 c.	60
Fines: lavées à froid, valant de 2 f. 41 c. à 5 f., et pour celles venant directement des états de Rome ou de Naples, de 3 f. 50 c. à 5 f.	150
Idem à chaud, valant de 3 f. 61 c. à 7 f. 50 c.	180
Brutes, valant de 2 f. 51 c. ou plus.	80
Surfines: lavées à froid, valant 5 f. 10 c. ou plus.	200
Idem à chaud, valant 7 f. 51 c. ou plus.	240
Teintes de toute sorte.	300
Viandes de boucherie fraîches.	18
Idem salées de porc, lard compris.	33
Autres.	30
Moutons, bœufs, brebis et agneaux, <i>mérinos</i> ou <i>métis</i> .	
Mêmes droits que ceux de race commune.	
Lorsque la laine des moutons, bœufs, brebis ou agneaux, soit mérinos, soit métis, soit communs, se trouvera avoir plus de quatre mois de croissance, on percevra indépendamment des droits ci-dessus, les droits de la laine, selon son espèce.	
Chevaux entiers ou hongres, et jumens, par tête	50
Poulains de toute espèce.	15
Légumes secs et leurs farines.	10
Houblon.	60
Céruse, sans dimension de forme.	Droits actuels.
Cordages de chanvre.	25
Fil à dentelles, le kilogramme.	10
Linge de table en fil ouvré, blanchi, soit en pièces, soit ourlé.	400
Toiles de lin ou de chanvre écruës, avec ou sans apprêt, (y compris les mouchoirs) dont la chaîne présente dans l'espace de 5 millimètres, 7 fils et au-dessous.	30
Idem, 8, 9, 10 et 11 fils.	65
Idem, 12, 13, 14 et 15.	105
Idem, 16 et 17.	170
Idem 18 et 19 fils.	240
Idem 20 fils et au-dessus.	350
Les toiles blanches ou mi-blanches et celles imprimées paieront le double des droits ci-dessus fixés pour chaque division.	
Toiles à matelats, sans distinction de fils.	130
Coutils.	200
Autres toiles croisées.	300
Les droits de toiles continueront à être perçus sans distinction de mode de transport.	
Couvertures de laine.	200
Tapis de laine et fil, tous autres demeurant prohibés.	
Simple.	160
Idem à nœuds.	300
Barail et crépon.	200
Passenterie de pure laine blanche.	220
Idem teinte, mélangée de fil, de laine ou de poil.	250
Acier fondu en barres.	120
Idem en tôle ou filé.	140
Graisse de poisson, de pêche étrangère, sans distinction des dégras, par navires français, des pays hors de l'Europe.	40
Tuiles plates et briques.	le mille 4
Idem, bombées.	10
Idem, faitières.	25
Carreaux de terre.	10
Plumes à écrire brutes.	droits actuels
Idem, apprêtées.	240
Meules à aiguiser, de dimensions plus fortes que celles indiquées au tarif actuel.	la pièce 5

BOURSE D'ANVERS, du 25 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ceux à terme ont été très demandés. P. B. Dette active 59 3/4. Obl. du synd. 99 1/2 A. Act. de la soc. de com. 103.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 174 070 p. A. Le Londres court a été offert à 3977 P., le 2 m. à 3914 172 P.; le 3 m. est coté 3973 A. Le Paris court a été offert à 47 174 070 P., le papier à deux mois s'est placé à 46 15716, le trois mois à 46 374 070 A. Le Francfort court, coté 36 3716, manque; le papier à 6 semaines a été demandé à 35 15716 A.; le papier à trois mois a été offert à 35 578 P. Le Hambourg court a été offert à 35 A., le trois mois à 34 11716 A.; le deux mois est coté 34 13716.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers lots de café, en diverses espèces et qualités; l'ensemble peut s'élever à environ 1,000 balles: on a payé le Saint Domingue 38 107100 cents; le Brésil de 37 à 38 172 cents; le Havane 37 c. et le Laguira 39 cents.

150 sacs sucre Bengale demi-blanc ont été payés à fl. 21 172 en entrepôt.

Il s'est traité 750 barriques riz de la Caroline nouveau à fl. 14 172; 25 bques de surané à fl. 13 578; et 250 sacs Bengale à fl. 11.

Divers lots de tabac ont été vendus: 42 boucauds Virginie ordinaire à 20 cents; 25 boucauds de 2^{me} ord. à 21 cents; et 17 boucauds Kentucky de 16 à 17 cents.

547 cuirs Buénos-Ayres, du poids de 14 l., ont été traités en entrepôt à 61 174 cents; et 350 Brésiliens de 58 à 60 cents.

On a payé fl. 18 178 pour 50 barils de nouvelle Perlasse d'Amérique.

200 sacs sumac de Sicile ont été vendus de fl. 10 15 cents à fl. 10 30 cents.

Arrivages. — Du 25 juillet.

Le koff hanovrien *George*, cap. Pot, ven. de Memel, ch. de bois.
— Le koff national *Maria-Joanna*, cap. Boekhout, ven. de Riga, ch. de bois.

Départ. — Du 25 juillet.

Le koff national *twee Gebroeders*, cap. Borghers, all. à Arbroath, chargé d'écorces.

ENIGME.

Je pèse beaucoup et pourtant
Chacun de me porter se montre très-content;
On me donne d'un air sévère,
On me reçoit en souriant;
Chacun voudrait m'avoir; mais un seul peut me faire,
Et malheur à quiconque ose me contrefaire.
Le mot de la dernière charade est *Nonnain*.

TEMPÉRATURE DU 26 JUILLET.

A 9 h. du mat. 14 172 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession d'une mine de calamine.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 2 juillet 1825, sous le n. 867 du répertoire particulier, Messieurs Jean-François Geradon, et Denis-Marie chevalier de Mélotte d'Evroz, de Liège, et Maximilien-Hennay d'Engis, ont demandé la concession de mine de calamine gisante sous des terrains d'une étendue superficielle de 264 bonniers 7 perches carrées, dépendant des communes d'Engis et Saint-Georges et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

A l'Est, partant de l'angle sud des bâtimens du moulin *Hennemann*, sur la chaussée qui conduit à la houillère du Sart d'*Avotte* en suivant ladite chaussée jusqu'à sa jonction avec la grande route de Liège à Huy.

Au Sud, prenant alors ladite grand-route de Liège à Huy et la continuant jusqu'à l'angle *Nord-Est* de la maison du sieur Jean Parmentier.

A l'Ouest, de cet angle par une ligne droite longue de 667 aunes aboutissant à l'angle *Est* de la ferme Collette, située au chemin dit *tige des Bovy*.

Au Nord-Ouest, de ce point par une 2^e ligne droite longue de 1438 aunes, se terminant à l'angle *Sud-Ouest* de la grange de la ferme du *Dot*, appartenant au sieur Marchand, existante sur la chaussée de Warfusée, à Engis.

Au Nord, de l'angle susdit par une 3^e ligne droite longue de 1950 aunes finissant à l'angle *Sud* des bâtimens du moulin *Hennemann* point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface cinq cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1^o. Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège, et les mayeurs de Waremme, St.-Georges et Engis, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office divin devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

A Liège, le 6 juillet 1825.

Présens nobles et très-honorables seigneurs,
Baron de Crassier, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Comte de Lannoy, Waltéry, Crawhez,
Baron de Villenfagne, Bellefroid, Delexhy,
Le président, Signé comte LIEDEKERKE.
Par la députation, Le greffier des états, Signé BRANDES.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 25 juillet.

Naissances : 4 garçons, 11 filles.

Décès : 8 garçon, 3 filles, 2 hommes, 1 femmes; savoir :

Melchior Delsemme, âgé de 75 ans, cloutier, rue des Ecoliers, époux d'Elisabeth Depas.

Jean Joseph Chalant, tisserand, rue Beaugard, époux de Marie-Catherine Verlainne.

Marie-Paschale Fleury, âgé de 47 ans, sans prof., rue St. Severin, époux de Jacques-Nicolas Degueidre.

Mariages 1; savoir :

Lambert-Joseph-Théodore Frankinet, avocat, rue Chaussée des Prés et Marie-Jeanne-Thérèse Frankinet, sans profession, rue Entre-deux-Ponts.

COMMISSION MEDICALE PROVINCIALE.

Les examens trimestriels ordinaires de la commission s'ouvriront le 16 août prochain.

MM. les candidats devront se faire inscrire d'avance chez M. le docteur Sauveur.

Le président, D. SAUVEUR.
Le secrétaire, H. DEJAER.

Liège, le 15 juillet 1825.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(472) BELLE VENTE PAR DÉCÈS

De plus de cent cinquante tableaux, dans lesquels se trouvent les tableaux des maîtres suivans, savoir : de Raphaël d'Urbino, peint l'an 1504; de Michel Tangelo, dit Caravaggio, peint l'an 1600; de Paul Veronèse ou Cagliari de Verone, peint l'an 1565; de Daniel Volterra Riciarelli, peint l'an 1529. Ils sont à voir chez M. DELONCIN fils, entrepreneur de ventes, rue quai d'Avroy, n. 577, à Liège, dès à présent, laquelle vente se fera le mercredi trente-un août 1825, aux deux heures de relevée. Argent comptant.

Je donne 45 sous des demi couronnes marquées seulement du coté de la couronne, 174 p. 070 agio sur les louis simples de poids, 1 p. 070 sur les pièces de 6 sous 3 liards et 3 sous 1 liard; pièces de 12 et 6 sous à 11 et à 5 sous.

J. F. MASU, rue Vinave-d'île, n. 52.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D^les MAHOUX et de SARTORIUS.

(457) A vendre ou à louer une maison avec jardin, située rue Mont-St.-Martin, n. 623, à Liège. S'adresser à M. DEREUX, avoué, à Liège.

() P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

(402) Beau cheval croisé anglais normand, âgé de 5 ans, bien anglais, propre à la selle et au cabriolet, à vendre au n. 52, à Huy.

ANNONCE AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

G. HILGERS, est arrivé ici avec nombre de très beaux chevaux de selle, de cabriolet et de voiture, race de Melkenbourg. Il loge à la Pommelette, rue Souverain-Pont, où il ne restera que quelques jours.

Lundi 1^{er} août 1825, aux dix heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge-de-paix de la ville et canton de Huy, en la salle de ses séances, et par le ministère de Maître GRÉGOIRE, notaire audit Huy, à la vente aux enchères du bien dit de la Croix rouge, commune d'Antheit, aboutissant à la Meuse et traversé par la grande route de Huy à Liège, consistant en bâtimens, jardin, verger, broussailles, rochers et terres; le tout formant un ensemble d'une superficie de 2 bonniers 6 perches 75 aunes.

Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire.

A louer, pour en jouir de suite, le château de Bassoha, situé au bord de la Meuse et dans un site très agréable, consistant en une belle habitation avec écuries, remise et autres bâtimens, et cinq bonniers métriques 23 perches de jardin, parterre, terrasses et prairies plantées d'arbres à fruit et d'agrément; le tout formant un ensemble clos de murs. Plus un jardin anglais à proximité.

S'adresser pour connaître les prix et conditions, à Woor-DETRIXHE-DEWAR, et à M^e GRÉGOIRE, notaire, tous deux demeurant à Huy, rue des Fouarges.

A louer pour le 15 mars 1826, une très belle ferme avec 160 bonniers de vergers, jardins et terres labourables de première qualité: le tout à peu-près en une pièce située à 2 lieues de Liège, dans une position très agréable.

S'adresser au notaire BERNARD, à Momalle et au n. 6 à Grèce-Montegnée en face de l'embranchement. Le même notaire est aussi chargé de louer, vendre ou d'échanger contre une maison à Liège, une très jolie maison de campagne bâtie dans le goût le plus moderne avec 3 bonniers de jardin et vergers. Le tout en un gazon et dans une très belle situation à 2 lieues de Liège.